

Présentation du rapport d'orientations budgétaires (ROB) et tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) - Vote à l'unanimité

Interview de Cécile COLOMBIES,
conseillère déléguée aux finances



Quel est le contexte financier de la commune ?

C.C. : Notre faible endettement nous permet aujourd'hui d'envisager avec sérénité une politique d'investissement pluriannuel. La loi de finances pour 2021 maintient notre niveau de dotations de l'Etat. Elle confirme également les orientations prioritaires en faveur de l'écologie, de la compétitivité des entreprises et de la cohésion sociale et territoriale. Autant de garanties qui devraient nous permettre de mener notre programme de revitalisation de centre bourg, avec l'ensemble de nos partenaires. Néanmoins, nous sommes préoccupés par l'avenir : l'impact de la crise sanitaire dans l'attribution de nos dotations devrait se ressentir à partir de 2023. D'autant que notre perte d'autonomie fiscale du fait de la réforme de la taxe d'habitation diminue également nos marges de manœuvre.

Quelles orientations budgétaires pour 2021 ?

C.C. : Lors de notre Débat d'Orientation Budgétaire, nous avons échangé autour de 3 priorités essentielles :

- **Adapter les moyens de la commune aux enjeux d'avenir** : organisation du personnel, outils de travail, moyens de communication, patrimoine immobilier, travaux de voirie... Nos engagements financiers ont pour objectif d'amener la commune à être en capacité de répondre et d'anticiper les besoins futurs des habitants.

- **Engager les transitions** : amorcer les actions en faveur de l'écologie, du numérique, de la mobilité, de la cohésion sociale et introduire les outils de démocratie participative dans chacun de nos projets sont autant d'objectifs que nous déclinons dans le budget 2021.

- **Soutenir le dynamisme et l'attractivité de Pélussin** : parce que nous avons à cœur le rayonnement de notre commune, notre effort budgétaire devra faciliter le développement et la créativité des Pélussinoises et Pélussinois.

Pouvez-vous nous donner quelques chiffres ?

C.C. : 2020 est une année particulière, y compris au niveau du budget de notre commune. Retenons que les dépenses de fonctionnement sont d'environ 2,7 M€ pour 3 M€ de recettes. Le résultat total de 0,6 M€ nous permettra notamment de financer l'investissement futur. En 2020, ce sont environ 0,9 M€ qui ont été investis pour 1 M€ de recettes.

Dans un mois, nous voterons notre budget 2021 et pourrons enfin démarrer nos projets.



Permis de végétaliser - vote à 25 voix pour et 2 abstentions

Interview de Lisa FAVRE-BAC,
adjointe en charge de la transition écologique

Pourquoi lancer ce permis de végétaliser ?

L.F-B. : Tout d'abord, c'est une proposition qui répond tout à fait à notre volonté de développer la participation citoyenne et d'opérer dès à présent notre transition écologique. Nous pensons aussi que certains habitants du centre bourg seront ravis de mettre ou remettre les mains dans la terre pour embellir un peu le pas de leur porte, leur rue, ou alors un lieu qu'ils affectionnent. Le permis de végétaliser permet à tout un chacun d'être acteur de son cadre de vie en devenant *citoyen-jardinier* de l'espace public.

Comment demande-t-on son permis ?

L.F-B. : A partir du 1^{er} avril, toute personne résidant sur la commune, mais aussi association ou copropriété, pourra solliciter ce permis en remplissant un formulaire disponible sur le site www.pelussin.fr ou à l'accueil de la mairie. Une fois la demande validée, et après avoir rencontré un agent des services techniques sur le lieu concerné, le jardinier-citoyen est titulaire d'une autorisation de plantation ou de culture de 2 ans. En contrepartie, il s'engage à respecter les bonnes pratiques édictées dans notre charte de végétalisation.

Quels intérêts pour les Pélussinois-es ?

L.F-B. : Ce dispositif participatif va permettre à tous ceux qui le souhaitent de favoriser la nature et la biodiversité dans le centre, tout en l'embellissant. Nous y voyons également un bon moyen de sensibiliser nos enfants à l'entretien et à la protection de la nature. Nous sommes aussi certains que cela favorisera les relations entre voisins et générations, avec un partage de connaissances ou même des récoltes !

Pourquoi végétaliser plus ?

L.F-B. : En plus de leur attrait esthétique, les installations végétales ont de nombreux avantages écologiques : améliorer la qualité de l'air et lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la biodiversité, tout comme l'infiltration des eaux pluviales... Ce sont des actions qui nous tiennent tout particulièrement à cœur.

Les délibérations en bref...

- **Accompagnement technique pour améliorer les pratiques en matière d'éclairage public : partenariat avec le Parc du Pilat (vote à l'unanimité)**

La commune souhaite tant élargir les horaires d'extinction et étendre l'extinction aux hameaux qu'établir un programme pluriannuel de rénovation de l'éclairage public prenant en compte la réglementation et les besoins des habitants. Aussi, elle sollicite un accompagnement technique du Parc du Pilat.
- **Demande de subvention pour l'équipement numérique des écoles**

La commune sollicite une aide financière de l'Etat pour investir dans l'équipement numérique des écoles élémentaires.

S'agissant de l'école des 3 dents (vote à 19 voix pour, 3 contre et 4 abstentions) :

En concertation avec les équipes pédagogiques et l'enseignant référent aux usages du numérique, un programme d'équipement de 28 k€ fait l'objet d'une demande de subvention permettant un reste à charge de la collectivité de 8,4k€.

S'agissant de l'école Saint Jean (vote à 16 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions) :

Un programme d'équipement de 9 k€ fait l'objet de la demande, la commune facilitera la sollicitation de l'aide de l'Etat.
- **Sécurité publique : coordination avec la préfecture (vote à 22 voix pour, 2 contre et 2 abstentions)**

La commune conventionne avec la préfecture et le procureur de la République afin de coordonner les actions respectives des forces de sécurité de l'État (soit la brigade territoriale autonome de gendarmerie) et de la police municipale de la commune sur le territoire péluissinois.
- **Convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain (vote à 25 voix pour et 1 abstention)**

La commune et ses partenaires s'engagent à définir et adopter d'ici 18 mois, la stratégie urbaine et économique de revitalisation à partir d'un diagnostic partagé.
- **Ancienne école St Charles : prolongation d'un an avec EPORA (unanimité)**

La commune propose de mener une large concertation pour bâtir avec les habitants le projet de réhabilitation de ce tènement stratégique en cœur de bourg. Favorable à cette démarche, EPORA soutient la commune en prolongeant d'un an la convention d'étude et de veille foncière.
- **Dissimulation des réseaux rue du professeur Voron : majoration des travaux (vote à 21 voix pour et 5 abstentions)**

Le SIEL, maître d'ouvrage des travaux revoit à la hausse le coût des travaux à réaliser, portant la participation de la commune à hauteur de 93 k€ (soit une augmentation de 16.5%).
- **Motion contre le projet Hercule et privatisation de l'électricité (vote à 22 voix pour et 4 abstentions)**

La commune souhaite rejoindre les communes qui se prononcent contre le projet de privatisation de l'électricité car rien ne garantit dans le projet HERCULE que l'utilisateur paiera le même prix qu'il habite un hameau isolé ou une grande ville. En 1946, l'énergie a été reconnue comme un enjeu stratégique économique à long terme mais aussi de justice sociale. Est-ce que cela sera encore le cas demain ?

La commune sollicitera l'avis des habitants quant à la pose de la banderole de soutien (similaire à Saint Pierre de Bœuf).
- **Modification du règlement intérieur du conseil municipal (vote à l'unanimité)**

Distinction compte-rendu et procès-verbal ...

Dans un souci de clarté, le conseil distingue à présent, d'une part, le compte-rendu de sa séance, à afficher dans les 8 jours, seule mesure de publicité légale des délibérations et, d'autre part, le procès-verbal de séance destiné à conserver la teneur des débats, et communicable sur demande à la mairie.

En outre, les débats font l'objet d'un enregistrement conservé en mairie.

... et précision quant à l'expression des élus sur le site de la mairie

Aucune modalité de communication des groupes d'élus sur le site internet n'étant prévue, le conseil approuve la création d'une page dédiée « Expression des élus » permettant aux 3 groupes de s'exprimer librement, à raison d'un article mensuel.
- **Dématérialisation des actes : convention avec la préfecture (vote à 24 voix pour, 1 contre et 1 abstention)**

Dématérialisation des actes : convention avec la préfecture (vote à 24 voix pour, 1 contre et 1 abstention)

Pour permettre la dématérialisation de l'ensemble des actes (délibération, arrêté, marché, autorisation d'urbanisme, budget...) transmis au contrôle de légalité, la Préfecture propose un nouveau conventionnement.
- **Adoption des comptes administratifs 2020 (vote à 25 voix pour et 2 abstentions)**

Conformément à la loi, le conseil doit se prononcer avant le 30 juin quant à l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le maire. Pour ce faire, ce dernier ne participe pas aux votes, aussi, Jean Dubouis est désigné en qualité de président de séance. La présentation du bilan financier 2020 des 5 budgets (principal, assainissement, forêt, vente de chaleur et maison de santé pluridisciplinaire - MSP) permet leur adoption, le constat des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, la reconnaissance de la sincérité des restes à réaliser et d'arrêter les résultats définitifs.

- **Adoption des comptes de gestion 2020 (vote à 25 voix pour et 2 abstentions)**
Après examen de la balance entre les comptes de gestion réalisés par le comptable public et les comptes administratifs établis par l'ordonnateur, le conseil constate leur concordance et adopte les 5 comptes de gestion 2020 réalisés par Monsieur le trésorier.
- **Affectation du résultat de fonctionnement 2020 du Budget Principal (BP) et des 4 budgets annexes (vote à 25 voix pour et 2 abstentions)**
Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de 642 887€ est affecté en recette d'investissement pour partie, à hauteur de 126 506€, et pour partie en excédent de fonctionnement, à hauteur de 516 380 k€. S'agissant du budget assainissement le résultat de 95 682 € est entièrement affecté au fonctionnement. S'agissant du budget forêt, le résultat de 33 565 € est affecté à hauteur de 8,5 k€ en investissement et 25 k€ en fonctionnement. S'agissant de la vente de chaleur le déficit est reporté à hauteur d'environ 58 k€. Et, enfin s'agissant du budget de la MSP, le besoin de financement par le budget principal est de 7,2k€.

Questions diverses :

- **Compétence mobilité et partenariat avec la Région (avis à 22 voix pour, 1 contre et 4 abstentions)**
La commune émet un avis favorable pour que la compétence mobilité demeure régionale et fasse l'objet d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes et la Région pour réaliser des actions locales de proximité.
- **Projet de suppression de la DSC (avis à 24 voix contre et 2 abstentions)**
La commune émet un avis défavorable au projet de suppression de la Dotation de Solidarité Communautaire. Une attention particulière sera portée pour évaluer les services réalisés par la commune au bénéfice du bloc local.

Prochain conseil municipal le 9 avril 2021